



## **AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, LE SEXISME A ENCORE DE BEAUX JOURS DEVANT LUI !**

Depuis l'émergence du mouvement international #metoo, les femmes dénoncent les violences ordinaires qu'elles subissent uniquement parce ce qu'elles sont des femmes : harcèlement de rue, sifflements, insultes et outrages sexistes, harcèlement sexuel, violences physiques et sexuelles. Mais cette formidable libération de la parole ne signifie pas la fin des violences sexistes et sexuelles. Le nombre des féminicides le démontre: tous les deux jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Si le féminicide est l'acte ultime de violence sexiste (mourir parce qu'on est une femme), la tolérance des propos et comportements sexistes constitue la première forme de violence faite aux femmes.

Le Ministère du travail n'est pas épargné par les violences sexistes et sexuelles, comme l'avait démontré l'enquête intersyndicale réalisée en 2018 <sup>1</sup>. Mais, si le Ministère se vante d'être à la pointe en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans ses plans de communication, en coulisse la réalité est toute autre...

### **A l'INT, les propos sexistes sont « des opinions à respecter »**

En juillet dernier, la promotion 2018 des IET a bénéficié pour la première fois d'une formation sur les violences sexistes et sexuelles au travail, formation montée et dispensée par le réseau constitué par le ministère suite à la pression de certaines organisations syndicales. Cette session a été le théâtre de propos sexistes et d'une agression verbale lorsqu'une IET a osé évoquer de façon anonyme un agissement sexiste s'étant produit au sein de la promotion. Florilège :

« Les hommes ont plus de désir que les femmes en raison de la testostérone, ce qui explique qu'ils ont plus de mal à se contrôler », en parlant des agressions sexuelles dont sont victimes les femmes dans la rue et le travail.

« Ça fait très théorie du genre. On nie l'identité », en parlant du principe d'égalité.

Sur le cas exposé d'un délégué syndical qui met la main aux fesses de la secrétaire du CE dans un ascenseur : « mais attendez l'ascenseur, il a eu une secousse, non ? »

En parlant de la tenue estivale de deux IET femmes :

« Et vous croyez pas que je suis mal à l'aise, ça fait une semaine qu'elles croisent et décroisent les jambes devant moi, j'ai pas à voir leurs dessous » en criant et en désignant ses collègues

<sup>1</sup> <https://www.sud-travail-affaires-sociales.org/spip.php?article851>

Cette situation illustre notamment la banalisation de la culture du viol, c'est-à-dire, la justification des violences sexuelles (agression, harcèlement, viol) par de supposées différences biologiques et/ou par le fait que c'est le comportement ou la tenue des femmes qui est à l'origine des violences, comme le simple fait de porter une robe ou une jupe jugée trop courte. Cette situation illustre hélas que les stéréotypes sexistes sont encore très ancrés dans la culture dominante patriarcale. Et interroge sur la gestion des plaintes reçues dans nos services.

A l'issue de la formation, les syndicats CGT et SUD de l'INT ont dénoncé ces agissements auprès de l'INTEFP, demandant une réaction de l'institution et la protection des victimes. En guise de réponse, le Directeur des études de l'INTEFP se contente de reprocher aux IET de nouvelles « tensions entre collègues » et des « conflits inter-personnels liés à des divergences d'opinion » puis leur rappelle l'obligation de rester « neutres en toutes circonstances », comme si les propos sexistes étaient de simples opinions personnelles devant être respectées de tou.t.es ! Quant au DRH, interpellé à son tour, bien que condamnant fermement en apparence les propos sexistes, il renvoie dos à dos agresseurs et agressées et prend pour seule mesure de demander au directeur de l'INT la désignation d'un référent diversité-égalité chargé de prévenir ce type de situations.

### ***Au ministère du travail, les agresseurs sont écoutés et les victimes mises en cause***

C'est encore la réalisation d'une « enquête », réalisée sous la pression de nos syndicats auprès du DRH, mais conduite de façon quasi exclusive sous l'angle de la plainte d'un des agresseurs qui accuse à son tour d'être harcelé. Il est en effet demandé aux victimes de se justifier sur le comportement qui leur est imputé (avoir l'audace de croiser/ décroiser les jambes !) et la gravité des faits est minorée « *mais il n'avait pas l'intention d'être sexiste...* ». Une enquête au cours de laquelle la direction échange avec des personnes absentes au moment des faits, recueille les déclarations d'autres qui se présentent spontanément mais s'abstient de solliciter les témoignages des personnes pourtant présentes pendant la session de formation. A la violence des propos sexistes s'ajoute donc la violence institutionnelle d'une administration qui nie, minimise, refuse de considérer que de tels comportements et propos sont décidément inadmissibles, preuve que le chemin vers l'égalité est encore bien long...

### ***Au ministère du travail, les formations sur les violences faites aux femmes au travail et le réseau mis en place en 2018 sont supprimés !***

Interpellé sur ces agissements par les formateurs et formatrices du réseau VFFT, le nouveau directeur de l'INT concède une part de responsabilité de l'INT qui aurait dû interdire aux IET de « *s'inspirer de faits réels survenus au sein de la promotion* ». Victimes d'agissements sexistes, taisez-vous ! Puis, prenant prétexte notamment de la réforme de la formation initiale des IET, le directeur leur annonce que le réseau qui vient de se constituer est tout bonnement supprimé !

Ces incidents et leur traitement par l'INT et la DRH en disent long sur la réalité de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein du ministère du travail : un plan de communication sans intention réelle de les combattre.

**L'ensemble des décisions prises par la DRH et la direction de l'INT sont inacceptables : nous demandons :**

- La protection des victimes**
- La condamnation des propos et agissements sexistes et la mise en place d'une véritable politique de prévention des agissements sexistes et sexuels**
- Le maintien du réseau VFFT**
- La formation de l'ensemble des agent.es sur les stéréotypes de genre et les violences sexistes et sexuelles et celles des agent.es de contrôle sur les violences faites aux femmes au travail**